

Le Congrès de la Transition achète enfants...

La Gazette – Edito - Adelson Razafy - 30/06/11

Vigoureux tollé des pro-gouvernementaux, hier, en prenant connaissance du rapport du Département d'Etat américain sur l'esclavage moderne, le trafic des êtres humains et la vente d'enfants à Madagascar. L'île, en effet, y est très mal classée et pourrait bientôt être sanctionnée par des suspensions de financement de la part du gouvernement US. Le Premier ministre Camille Vital, hier devant les membres du Conseil Supérieur de la Transition, y est allé de sa plainte, affirmant que lui personnellement n'a pas constaté « de femmes et d'enfants qui souffrent » et que ce genre de dénonciation gratuite était courante de la part des Etats-Unis. Le chef du gouvernement a indiqué qu'il allait riposter par le biais d'un message conçu par le ministère des Affaires étrangères. Face aux divers rapports sur Madagascar, publiés par le Département d'Etat, le régime de transition est pris par une sorte de complexe de persécution et se laisse aller à des actes qui ne sont pas toujours raisonnés. Ce message du ministère des Affaires étrangères, on sait déjà qu'il sera rédigé selon le style « de quel droit ? », d'autant qu'hier sur les médias audio-visuels, les barons du régime ont pointé le doigt sur les « infractions aux droits de l'homme commis par les Etats-Unis ». C'était de cette manière déjà qu'on avait réagi face aux menaces américaines de suspendre l'Agoa. Cette tactique est peut-être à l'origine de la perte de dizaines de milliers d'emplois liés à l'Agoa et de l'actuelle expansion de la misère...

En tout cas, nous venons de recevoir un double de la plainte déposée au tribunal par l'association Justice et Droits de l'Homme à Madagascar, contre un membre du Congrès de la Transition, dénommé E.B (nous fournirons le nom en entier quand le tribunal aura statué). En compagnie de son épouse, ce dignitaire du régime a acheté deux enfants à une mère de famille nécessiteuse : le premier est un garçon de huit ans, prénommé Baina acquis avec la somme de 600 000 ariary, le second étant une fille de deux ans, prénommée Stennie, achetée à raison de 400 000 ariary. Les deux enfants « résident » actuellement chez l'acquéreur à Antsohihy (région Sofia). Voilà, en tout cas, un acte répréhensible dont la répétition motive la sévérité du rapport du Département d'Etat.

Si les pro-gouvernementaux chahutent avec force ce document US, c'est peut-être pour couvrir les agissements de certains d'entre eux, comme ce membre du CT d'Antsohihy. Signalons que la vente d'enfants est réprimée par nos lois. Par ailleurs, Madagascar a signé la Convention relative aux Droits des Enfants, à la Vente, à la Prostitution et à la Pornographie des Enfants. Justice et droits de l'Homme à Madagascar a donc parfaitement raison de porter l'affaire en justice, et face aux abus répétés contre les enfants, on encouragera ce genre de réaction saine.

Si les Etats-Unis sévissent contre les pays où l'on rencontre un trafic d'êtres humains, c'est notamment suite à la pression des contribuables américains. Ceux-ci poussent le gouvernement à agir et à adresser un signal fort de réprobation. Signalons d'ailleurs que l'Agoa comporte des clauses qui interdisent le travail (surtout forcé) des enfants chez les entreprises bénéficiaires. D'ailleurs, en Europe et aux Etats-Unis, si les produits portant le label « commerce équitable » connaissent un boom extraordinaire, c'est parce que l'étiquette assure que les producteurs du Tiers-Monde sont décemment payés, que les conventions internationales sur le travail des enfants sont respectées dans les exploitations concernées, que ces exploitations mettent en œuvre des pratiques qui ont le souci de l'environnement, etc.

Bref, dans le Nord, on ne veut pas avoir sur la conscience des abus commis dans le Sud, comme le trafic et le travail forcé des enfants. Dire que les Etats-Unis dénoncent nos pratiques les moins défendables car ils n'aiment pas le régime de transition, c'est un peu... enfantin.

Source : http://www.lagazette-dgi.com/index.php?option=com_content&view=article&id=13704:editorial-ct-achete-enfants&catid=56:edito&Itemid=65